**A244.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Margareta an Ferdinand.* | *1526 Oktober 13. Hoogstraten.* |

1. Empfing F’s Brief vom 26. September. Wollte ihn gern gegen die Türken unterstützen. Verhandlungen mit Frankreich. 2. Bereitwilligkeit des Kgs von England, F zu helfen. 3. Anerbieten Frankreichs gegen die Türken. 4. Jehan van Kasselt. Klage über das Reichs-kammergericht. 5. Betreffend Nachrichtenaustausch zwischen ihr und F.

1. Has received F's letter dated September 26. Would have liked to assist him against the Turks. Negotiations with France. 2. The King of England's willingness to help F. 3. France's offering against the Turks. 4. Jehan van Kasselt. Complaint about the Imperial Chamber Court. 5. Regarding correspondence between her and F.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de lʼÉtat et de l'Aud., vol. 93, Bl. 63—64. Konzept. Am Schluß vermerkt: A monsr l’archiduc, mon bon neveu, infant de Castille.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 244, S. 478-480.

1] Monsr, mon bon nepveu, j’ai receu voz lettres de 26me de septembre et par icelles entendu la continuacion du Turck en ses emprinsesa) et le dangier et aussi la perplexité, en laquelle vous en trouvez dont me desplest, si l’infortune feust mienne et telle la repute je. Et pouez croire que, si en moi eust esté ou ancoires feust de vous secourir de la somme, par vous requise, ou autre que je l’eusse fait et ancoires feroie,b) et feisant ce que en moi est, ai amplement averti l’empereur par la mer, par le chemin de France et par l’Italye de la perte du royaume de Unguerye et du dangier, oùquel vous estes, par tous les moyens que j’ai sceu penser et adviser, le requerantc) que, en paciffiant ses difficultéz ou les postposer à quelque moyen que ce soit, il se delibre et dispose à vous secourir et à dresser les princes de la chrestieneté et leur provences contre le Turck et espere que desia il en a nouvel et qu’il y entendra. Et à ce propozd) escript monsr Nicolas Perrenot, ambassadeur de mond. sr en France, qu’il lui ait ordonné solliciter bien le roi de France qu’il anvoie pouvoir à son ambassadeur, estant en Espaigne, et que en ce caz sa mte entendra à traittier et pouez croire qu’il n’y a chose en ce monde que tant y fait condescendre l’empereur que l’amour fraternel qu’il vous porte.

2] J’en ai aussi advisé le roi d’Angleterre et la roine, aussi le legat à ce que le roi vous vuelle faire l’assistancee) qu’il disoit vouloir faire afin roi de Unguerye. Et escript le prevost de Cassel, ambassadeurf) en Angleterre, que led. sr roi avoit entendu ceste nouvelle ait changé de propoz que j’entens que a fait de la lighe et, comme j’espere, en vouloir de avoir les autres princes s’employer au bien publique de la chrestieneté. Et continueraih) mes dilligences et sollicitacionsh) pour vous et vostre caz comme pour mon propre caz.

3] Je sai, monsr, que avez entendu lag) - - - que les Collonnois et Napolitains en la conduite de don Hugues de Montecalda ont fait au pape. L’ambassadeur de l’empereur en France escript que les François mesmes dient que sa ste ait fait tresveh) avec les nostres pour 4 mois. J’espere que à ceste occasion et avoir entendu la passage du Turck en Unguerye il se reduira à la raison et au lieu de la guerre qu’il a suscité entre les princes chrestiens il pour son honneur et sa sereté s’emploirera y mettre l’acord et dresser leurs pouvoirs contre led. Turck. Le roi de France aussi ai) declairé à nostre ambassadeur qu’il se veulle mettre à la raison et que avec l’empereur et soubz lui il veulle aler contre le Turck et à ses despens furnir 40000 hommes pour ung an. En espoir desquelles choses, lesquelles à mon pouoir je solliciterai, et j’espere dieu par sa grace les adressant, vous vous debvez conforter et ce pendant faire que en vous seroit, comme je sçai, le faits pour la sereté de vous et voz pays.

4] Quant au fait de Jehan van Kesselt et autres de ces pays dont la chambre imperiale contre toute raison et les privileges, usances et costumes de ces pays veult cognoistre, puis que lad. chambre n’est induisable à la raison, j’enferai selon l’advis de l’empereur, que est que sans avoir regard à chose que soit je garde es pays de pardeça sa haulteur,h) seigneurie et precedent et les privileges, usances et costumes de ses pays.j) Mieulx eusse je aimé que ceulx de lad. chambre se feussentk) contentéz de la raison et de la cognoissance que d’une nouvellitéh) ilz ont eu.

5] Monsr, je vous adviserai de ce que me surviendra. Je vous prie de semblable et m’adviser, comme il est à la roine, vostre seur, et à mme, vostre compaigne, nostre bonne seur. Priant dieu vous doint les entiers de voz desirs.

Escript à Hochstraten, le 13e jours d’octobre l’an 26.

1] a) gestrichen à quoi me desplaist. - b) gestrichen deusse bon, et ai ung . . . et m’est le plus grand de mes regretz que je. - c) Lesung unsicher. - d) gestrichen ai je receu.

Gemeint ist Nr. A241.

2] e) gestrichen qu’ilz desoient vau. – f) gestrichen de l’empereur en — que le roi. –h) Lesung unsicher.

3] g) folgt ein unleserliches Wort. – i) gestrichen dit.

4] j) gestrichen et aussi aux mielux. – k) gestrichen demenéz en leur train.